

Divorce à l'amiable (?) et rachat d'un bien immobilier

Par bobby6000, le 23/08/2011 à 00:02

Bonjour,

Après 7 ans de mariage (sans contrat), ma femme a décidé de se séparer. Nous n'avons pas d'enfant. Elle a quitté notre appartement depuis fin février. Je pense que l'on peut arriver à s'entendre sur un divorce à l'amiable mais je me demande vu qu'elle a quitté notre domicile depuis plusieurs mois, si j'ai intérêt à partir dans un divorce pour faute (ou autre?). Qu'est ce que je peux espérer avec une telle procédure à part rentrer dans une longue procédure de divorce, dure et pénible pour tous les deux et beaucoup de frais?

D'autre part, nous avons acheté un appartement depuis moins de 3 ans. Je souhaite garder cet appartement mais je dois calculer combien je dois lui verser pour savoir si c'est envisageable. J'estime le prix de notre appartement à 330000€, et il nous reste 230000€ à rembourser à la banque. Si j'ai bien compris, il faut que je rachète sa part de la plus-value donc 50000€? Sachant qu'en plus j'avais apporter 10000€ lors de l'achat, je peux les déduire directement des 50000€?

Merci d'avance de vos conseils, Cordialement.

Par mimi493, le 23/08/2011 à 00:15

[citation]Qu'est ce que je peux espérer avec une telle procédure à part rentrer dans une

longue procédure de divorce, dure et pénible pour tous les deux et beaucoup de frais?[/citation] rien de plus que vous n'aurez avec un divorce à l'amiable

[citation]D'autre part, nous avons acheté un appartement depuis moins de 3 ans. Je souhaite garder cet appartement mais je dois calculer combien je dois lui verser pour savoir si c'est envisageable. J'estime le prix de notre appartement à 330000€, et il nous reste 230000€ à rembourser à la banque. Si j'ai bien compris, il faut que je rachète sa part de la plus-value donc 50000€? Sachant qu'en plus j'avais apporter 10000€ lors de l'achat, je peux les déduire directement des 50000€?[/citation] Les 10 000 euros venaient d'où ? En communauté tout l'argent est commun sauf celui dont on prouve qu'il était préexistant au mariage. Vu que le pret est sans doute commun, il faut le solder (dans 90% des cas, les banques refusent de le transférer sur une seule tête)

Donc vous devez verser la moitié de la valeur vénale à votre épouse soit, selon vous (vous devez le faire estimer) 165 000 euros. Avec ça, elle solde sa part de crédit 115 000 euros. De votre coté, vous reprenez un pret de 280 000 euros, pour lui verser les 165 000 + rembourser vos 115 000 de crédit

Par bobby6000, le 23/08/2011 à 00:29

Merci de votre réponse,

les 10000 venait d'un PEL ouvert avant le mariage.

Par mimi493, le 23/08/2011 à 00:30

Donc la communauté vous doit récompense de cette somme